

Acquisition de références technico-économiques en productions spécialisées: Méthodologie

ORGANISMES PROFESSIONNELS CONTACTES

Chambre d'Agriculture de la Moselle

Diversification : Clotilde Girard

Clotilde.GIRARD@moselle.chambagri.fr

Tél. : 03 87 66 01 29 - 06 30 22 17 12

Economie : Robert Mathiotte

Robert.MATHIOTTE@moselle.chambagri.fr

Tél. : 03 87 66 01 36

AREFE (Association régionale d'expérimentation fruitière de l'Est)

Catherine GIGLEUX – arefe.gigleux@wanadoo.fr

Siège Social :5, Rue de la Vologne - 54524 Laxou Cedex - Tél. : 03.83.98.67.78

Station : Hattonville - 55210 Vigneulles-les-Hattonchatel - Tél. : 03.29.89.58.18

Planète légumes (Chambres d'agriculture du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

Directeur : Fabien Digel 03 89 20 97 94 et 06 61 82 00 23

Siège social : 2 rue de Rome - BP 30022 - 67013 Strasbourg Cedex

ou 11 rue Jean Mermoz – BP 38 – 68127 Sainte Croix en Plaine

www.planete-legumes.fr

Centre des Groupements des Agrobiologistes de Lorraine

Nadine PIBOULE et Arnaud BARANGER – Tél. : 03 83 98 49 20

<http://www.bioenlorraine.fr/cgalorraine/pages/fr/4>

LA DEMARCHE ECONOMIQUE

L'objectif est, au-delà des variations inter-annuelles qui peuvent être importantes, d'évaluer si les productions retenues permettent aux exploitants de vivre de leur activité agricole. Le critère d'évaluation retenu est la marge nette, elle représente le revenu disponible d'une exploitation et se calcule comme il suit:

$$\text{Marge nette} = \text{Produit} - \text{Charges opérationnelles} - \text{Charges de structure} - \text{Amortissements}$$

Afin de calculer cette marge nette, le fonctionnement des systèmes étudiés a été décomposé le plus finement possible. Les différentes hypothèses ou choix réalisés à l'échelle de l'étude dans son ensemble sont détaillés ci-dessous.

- **Choix d'une surface de référence**

Pour chaque fiche, la marge nette calculée correspond à une surface de référence. Cette surface de référence a été choisie en fonction des données bibliographiques et des enquêtes. Le choix de cette surface est important car il est directement lié aux choix d'investissement.

- **Coût de la main d'oeuvre salariée**

En fonction de la production étudiée, on est amené à distinguer la main d'oeuvre permanente et la main d'oeuvre saisonnière. Comme il existe des dispositifs de réduction des charges sociales pesant sur le coût de la main d'oeuvre saisonnière, le coût horaire de la main d'oeuvre diffère selon le statut des employés.

- Coût horaire main d'oeuvre permanente: 14 €/h

- Coût horaire main d'oeuvre saisonnière: 12,5 €/h.

Le tableau ci-dessous récapitule les choix réalisées concernant le statut de la main d'oeuvre. Ces choix résultent des observations faites lors des enquêtes.

	Main d'oeuvre permanente majoritaire	Main d'oeuvre saisonnière majoritaire	Combinaison entre main d'oeuvre saisonnière et permanente
Productions concernées	Concombres hors sol Tomates hors sol Endives Salades de plein champ Volailles chair Poules pondeuses Palmipèdes à foie gras	Asperges de plein champ Fraises de plein champ Petits fruits rouges Fraises hors sol	Pommes Poires Mirabelles Quetsches Maraîchage Pommes de terre

- **Prise en compte de la main d'oeuvre familiale**

Un grand nombre d'exploitants font appel à la main d'oeuvre familiale (parents, enfants, ...). Cette main d'oeuvre n'est en général pas rémunérée alors que dans certaines exploitations, elle est cependant indispensable pour la survie économique du système.

Nous avons essayé de comptabiliser autant que possible les heures réalisées par la famille des exploitants et nous avons considéré ces heures comme si elles avaient été rémunérées. La travail

réalisé par la main d'oeuvre familiale est pris en compte dans la rubrique "Besoin en main d'oeuvre".

- **Comptabilisation du temps de travail de l'exploitant**

Nous avons choisi comme critère d'évaluation des différentes productions la marge nette avant rémunération de l'exploitant. Cependant, le temps consacré par l'exploitant n'est pas le même selon la production étudiée. Pour refléter cet aspect dans les fiches, nous avons choisi d'associer la marge nette à un temps de travail de la part de l'exploitant.

Exemple:

Production	Marge nette pour 2 hectares	Temps passé par l'exploitant pour 2 hectares
Maraîchage biologique	30 000 €	Temps complet
Verger de mirabelles	11 500 €	Environ 64 heures dans l'année (sans compter le temps consacré à la commercialisation et à la gestion de la production)

Pour certaines productions, l'exploitant s'apparente davantage à un chef d'entreprise qu'à un "travailleur manuel" et il est délicat d'estimer le temps qu'il consacre aux différentes productions présentes sur son exploitation. Dans ce cas, le temps de l'exploitant est principalement consacré au management de ses équipes (on peut aller jusqu'à 30 employés en pleine saison), aux commandes, aux relations commerciales, à la définition de la stratégie de l'exploitation...

Nous avons considéré dans ces cas-là que le temps passé par l'exploitant à une production est proportionnel au chiffre d'affaires de la production. Dans certaines fiches, le temps passé par l'exploitant sera donc exprimé en pourcentage et non pas en heures.

- **La prise en compte de la commercialisation**

Les prix de vente rencontrés dans les exploitations varient de façon importante en fonction du mode de commercialisation. Les prix pratiqués en vente directe (vente à la ferme ou marchés) sont en effet plus rémunérateurs que les prix pratiqués avec les grossistes.

Pour chaque production, nous avons donc défini quel est le type de commercialisation le plus répandu. Le tableau ci-dessous récapitule les choix réalisés concernant le type de commercialisation.

	Vente directe majoritaire	Vente à des grossistes majoritaire	Mix entre vente directe et vente à des grossistes
Productions concernées	Maraîchage Asperges de plein champ Petits fruits rouges Fraises de plein champ Volailles chair (majoritairement par commandes) Poules pondeuses Palmipèdes à foie gras	Concombres hors sol Tomates hors sol Endives Salades de plein champ	Pommes Poires Mirabelles Quetsches Pommes de terre Fraises hors sol

En outre, commercialiser sa production engendre des charges qui varient en fonction du mode de commercialisation:

➤ Pour de la vente directe:

temps passé par le(s) vendeur(s) + coût du local de vente s'il y en a un.

Ou : temps passé par le(s) livreur(s) + coût du matériel de livraison pour le cas de tournées (volailles de chair par ex.).

➤ Pour de la vente à des grossistes:

temps passé par le(s) livreur(s) + coût du matériel de livraison.

En général, nous n'avons pas tenu compte du temps de commercialisation des différentes productions. Lorsque nous avons essayé pour un production donnée d'estimer le temps nécessaire à la commercialisation parce que nous disposions des données, cela est détaillé et expliqué dans la fiche.

Il est important d'avoir conscience que le chiffre d'affaire est étroitement lié au type de commercialisation.

- **Répartition des charges de structure**

Pour chaque exploitation enquêtée, nous nous sommes intéressé aux charges de structure (carburants et lubrifiants, eau et énergie, entretien du matériel et des bâtiments, charges sociales de l'exploitant...).

Pour les exploitations combinant plusieurs productions, il est difficile d'estimer ces charges production par production. Nous avons travaillé en faisant l'hypothèse selon laquelle les charges de structure d'une production sont proportionnelles au chiffre d'affaire que cette production permet de dégager.

- **Les charges sociales de l'exploitant**

Elles représentent 42 % du résultat fiscal total de l'exploitation. Les charges sociales de l'exploitation comprennent les contributions sociales (C.R.D.S¹, C.S.G.², VIVEA³) et les cotisations M.S.A⁴. Pour chaque production, les charges sociales de l'exploitation ont été réparties proportionnellement au chiffre d'affaire de chaque atelier.

1 C.R.D.S. : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

2 C.S.G. : Contribution Sociale Généralisée

3 VIVEA : Contribution au fond de formation des acteurs du vivant

4 M.S.A. : Mutuelle Sociale Agricole

- **Le foncier et le bâti**

Les coûts relatifs au foncier et aux bâtiments d'exploitation classiques proviennent de la décision 2010-DDT/SERAF/USIMEA-93 en date du 30 septembre 2010 constatant l'indice des fermages et sa variation et l'actualisation des valeurs locatives normales des terres nues, des bâtiments d'exploitation et des cultures spéciales en Moselle.

Les données suivantes ont été utilisées dans les différentes fiches:

Type	Coûts
Bâtiments d'exploitation aux normes actuelles type hangar de stockage	2,51 €/m ²
Terres non irrigables pour cultures légumières de plein champ et maraîchage intensif	330 €/ha
Terres irrigables pour cultures légumières de plein champ et maraîchage intensif	664 €/ha
Terres pour cultures de petits fruits	439 €/ha
Terres nues	60,6 €/ha

- **L'amortissement économique**

L'amortissement économique diffère de l'amortissement comptable car il mesure la dépréciation réelle des équipements pour une année moyenne. La dépréciation est calculée sur la durée réelle d'utilisation des équipements.

	Prix du bien dans l'état dans lequel il a été acheté mesuré en monnaie d'aujourd'hui	Prix du bien dans l'état dans lequel il sera en fin d'utilisation sur l'exploitation (0 € en général) mesuré en monnaie d'aujourd'hui
Amortissement économique =	$\frac{\text{Prix du bien dans l'état dans lequel il a été acheté mesuré en monnaie d'aujourd'hui} - \text{Prix du bien dans l'état dans lequel il sera en fin d'utilisation sur l'exploitation (0 € en général) mesuré en monnaie d'aujourd'hui}}{\text{Durée réelle d'utilisation sur l'exploitation}}$	

Les amortissements ont été calculés à partir de matériel neuf. Il est en effet difficile de considérer des prix d'achat d'occasion car ces prix peuvent varier fortement et que la durée de vie résiduelle est parfois délicate à estimer. Les amortissements économiques calculés dans les fiches risquent donc d'être surestimés.

- **Les frais financiers**

Les frais financiers (qui représentent les frais relatifs aux intérêts des emprunts contractés par l'exploitation) peuvent dans certains cas représenter une charge importante. Nous avons cependant choisi de ne pas tenir compte des frais financiers dans les fiches car ils varient beaucoup d'une exploitation à l'autre en fonction de la structure capitaliste de l'exploitation. Certains exploitants disposent du capital leur permettant de réaliser les investissements nécessaires, d'autres bénéficient d'un prêt familial (souvent sans intérêts) alors que d'autres empruntent à un établissement bancaire et doivent payer les intérêts de leur prêt.

- **Matrices de variation de prix de vente et de rendement**

Pour chaque production, un prix de vente moyen et un rendement moyen ont été choisis en

fonction des enquêtes réalisées et des recherches bibliographiques. Une marge brute et une marge nette ont ainsi pu être calculées à partir des hypothèses retenues. La marge brute et la marge nette communiquées dépendent des hypothèses retenues et il faut relativiser ces résultats.

Afin que les lecteurs prennent conscience de la variabilité des rendements et des prix pratiqués, des matrices de produit, de marge brute et de marge nette ont été ajoutées au sein des fiches.

- **Les aides de la Politique Agricole Commune (PAC)**

Dans le cadre de la PAC, les agriculteurs peuvent toucher des aides. Ces aides sont variées: Droit à Paiement Unique (DPU), subventions à l'investissement (Plan Végétal pour l'Environnement par exemple), subventions pour la conversion ou le maintien en agriculture biologique... Ces aides ne sont pas prises en compte dans les fiches réalisées.

Des aides à l'investissement peuvent également être accordées par le Conseil Général ou le Conseil Régional. Ces aides ne sont pas non plus prises en compte dans les fiches réalisées.